



REGARDS DE FEMMES

5^{ème} quinzaine de l'égalité femmes-hommes de la Région Rhône-Alpes

Thème :

**« Scolarisation des filles : pour avancer lever les obstacles
dans le monde et même en France »**

Date et lieu

Lundi 5 octobre 2015

Salle Irène Joliot Curie 69200 Vénissieux, Lyon (France)

**Présentation de
Bernadette BAH Epouse Kamanan**

C'est un honneur pour mon pays et un réel plaisir pour moi de venir à Lyon prendre part à ce Colloque qui porte sur le thème : « **Scolarisation des filles : pour avancer lever les obstacles dans le monde et même en France** »

Merci de nous donner l'opportunité de partager avec vous l'expérience ivoirienne en matière de promotion de l'éducation des filles en Côte d'Ivoire.

Aussi, voudrais-je transmettre les salutations de **Madame Kandia CAMARA**, Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement à toutes les personnes ici présentes et surtout remercier **Michèle VIANES**, Présidente de Regards de femmes pour l'occasion que son organisation nous offre de participer à cette importante rencontre.

I / BREVE PRESENTATION DU SYSTEME EDUCATIF IVOIRIEN



Les élèves filles de l'enseignement primaire en Côte d'Ivoire

Le système éducatif ivoirien est fondé sur le modèle hérité de l'époque coloniale ; il comprend : l'enseignement préscolaire ; l'enseignement primaire ; l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

La constitution ivoirienne garantit un égal accès à l'éducation pour tous les enfants sans distinction de sexe ni de religion. La Côte d'Ivoire est partie de 10% de taux de scolarisation à son ascension à l'indépendance en 1960 avec l'objectif initial d'une scolarisation à 100%.

Pour satisfaire la demande nationale d'éducation, le cadre institutionnel et juridique a été réajusté en 1994 avec l'adoption du Plan de développement du secteur éducation/formation (PNDEF) qui couvre la période 1998-2010 et de la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement. Celui-ci réaffirme le droit à l'éducation et l'égalité de traitement de tous, dans le préscolaire, le primaire et le premier cycle du secondaire général qui constituent l'éducation de base ainsi qu'au niveau du supérieur.

Le PNDEF a fait l'objet d'une autre révision en 2007-2010 pour développer le capital humain et a permis la création en 1998, du Service de la promotion de l'éducation des filles au Ministère à travers la sous-composante Scolarisation des filles du Projet d'Appui au Secteur Education/Formation du PASEF.

II / LE DROIT A LA SCOLARISATION DE LA FILLE

Mesdames et messieurs, permettez-moi de citer Dr. James Emmanuel Kwegyir-Aggrey (1875-1927) qui, pour convaincre les populations à envoyer les filles dans les écoles missionnaires à cette époque, a déclaré ceci : « Si vous éduquez un homme, vous éduquez un individu, mais si vous éduquez une femme, vous éduquer toute une nation ».

Cet adage établit un lien fort entre l'éducation des femmes et le bien-être de la société. L'éducation donne des pouvoirs sociaux et économiques aux femmes et aux filles. Elle permet de renforcer leurs capacités à transformer la société et à créer de meilleures conditions de vie pour tous, au niveau de la famille, de la communauté et de la nation. En un mot, l'éducation permet aux femmes de contribuer efficacement au développement durable de leurs pays. L'éducation est un droit fondamental de tout être humain.

On note cependant des inégalités dans la scolarisation des enfants de Côte d'Ivoire. Les filles sont moins favorisées que les garçons alors que de nombreux instruments juridiques et institutionnels reconnaissent l'égal accès de tous les enfants à l'éducation. (voir document annexe).

III / DIAGNOSTIC DE L'EDUCATION DES FILLES

1- Des progrès réalisés

- Une croissance continue des effectifs filles dans le système ;
- Une amélioration de la couverture nationale de l'éducation des filles
- Au primaire, entre 2010-2011 et 2013-2014, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles s'est accru de 12,1 points contre 9,9 points pour les garçons ;
- En 2000, cinq régions du pays avaient un Taux Net de Scolarisation (TNS) des filles inférieur à 50%. En 2012, toutes les régions ont au moins 50% de TNS filles ;
- Aujourd'hui, on constate avec satisfaction une parité au préscolaire avec 6,8% pour les garçons et 7% pour les filles
- En 2014, les 6 majors aux examens de CEPE, du BEPC et du BAC toutes séries confondues et à l'université, sont des filles ;
- Réhabilitation et construction de lycées de filles avec internat : lycée Sainte Marie de Cocody, lycée Fêtai de Bingerville, lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro et lycée des jeunes filles de Bouaké
- Réhabilitation et construction des lycée et collège de filles sans internat : lycée des jeunes de Yopougon, collège moderne Dominique Ouattara des jeunes filles de Man.

2- Les faiblesses

- Des inégalités d'accès : le Taux Brut Accès (TBA) au primaire 2013/2014 est de 95,2% pour les filles contre 100% pour les garçons ;
- Des disparités régionales de scolarisation entre les filles d'une région à l'autre (TBS Centre Nord : 66.8% ; Nord 49.9% ...) ;
- Un fort taux d'abandon scolaire chez les filles : au cycle primaire, sur 100 filles inscrites au CP1, 26 abandonnent avant le CE2 et seulement 58 atteignent la classe de CM2 (2014). Cette déperdition se poursuit au secondaire.

3- Les facteurs de non performance

- Des freins institutionnels majeurs : l'insuffisante coordination des initiatives entraînant un déficit de résultats ; l'absence de ligne budgétaire pour conduire une politique de lutte contre les obstacles de l'éducation des filles
- Les violences basées sur le genre
- La pauvreté une violence structurelle qui fait qu'un grand nombre d'enfants n'ont pas accès à l'école.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé réalisée par l'INS et publiée en 2012, les régions du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui sont celles qui comptent les plus fortes proportions de pauvres, ont également les plus forts pourcentages de filles hors de l'école primaire (respectivement 49%, 46,5% et 47,5%). Cette étude révèle que le fait d'être une fille, d'habiter en zone rurale, d'être issue d'un ménage pauvre ou d'une famille avec beaucoup d'enfants augmente significativement la probabilité d'être non-scolarisée

IV / LES ACTIONS SIGNIFICATIVES POUR LA PROMOTION DE LA SCOLARISATION DE LA FILLE

Au niveau de l'**accès** à l'école :

- Des mesures visant la suppression des obstacles liés à l'inscription à l'école primaire (Communiqué n° 2830/MENET/DELC du 28 août 2013), ont été prises : le fait de ne pas avoir d'extrait de naissance n'est plus un obstacle à l'inscription des enfants en âge d'être scolarisés (leur situation est régularisée plus tard dans le cadre des audiences foraines) la mesure relative au port de l'uniforme scolaire est assouplie pour les enfants des familles démunies ;
- L'Intensification de la politique de gratuité de l'école avec un accent en direction des filles, comprend outre la suppression des frais d'inscription, la distribution annuelle gratuite de kits scolaires (2 860 331 en 2013/14) dans les établissements publics et privés ; trois mille Comités de Gestion des écoles primaires en ont bénéficié ;
- La mobilisation des acteurs locaux autour de la scolarisation de la fille: pour rappel, un mémorandum d'engagement visant à promouvoir l'équité et la justice sociale a été signé le 04 juin 2009 en vue d'une plus grande implication des collectivités territoriales dans la prise en charge durable de l'éducation des filles.

Au titre **du maintien** des filles à l'école :

- Le renforcement de la sensibilisation en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école à travers des campagnes, la mise en place des Comités de veille autour des écoles pour le maintien des filles à l'école, l'affectation des femmes enseignantes en zones rurales, la construction de latrines séparées pour filles et garçons et le lancement du concept « Ecole, amie des enfants, amie des filles » ;
- Des Clubs de Mères d'Elèves Filles (CMEF) ont été créés dans plus de 15 Directions régionales de l'éducation et mènent des actions pérennes d'accompagnement des filles dans les écoles et dans la communauté (protection, assistance, ...). Les CMEF constituent aujourd'hui le meilleur instrument de mobilisation des communautés autour de l'école ;
- L'école obligatoire est une réponse à la scolarisation des filles car tous les enfants doivent aller à l'école de 6 à 16 ans.

La Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) concerne 810 000 enfants à scolariser à la rentrée 2015-2016. Pour les y accueillir, ce sont 529 salles de classe au préscolaire, 2 753 en primaire soit un total de 3 282 classes programmées. Quant au secondaire 82 collèges ouvriront leurs portes. Au plan des ressources humaines, ce sont 36 934 agents qui ont été recrutés pour cette phase préparatoire dont 29 597 instituteurs, 5 557 professeurs de lycées et collèges et 1 780 personnels administratifs :

- Le vote à l'Assemblée Nationale de la loi rendant l'école obligatoire le 17 septembre 2015 qui renforce les actions de protection de l'enfant et particulièrement de la fille à qui est encore refusé le droit à l'éducation.

Les parents qui violent la présente loi subiront une peine de prison de 2 à 6 mois et une amende" pouvant aller jusqu'à "500.000 FCFA (762 euros)" ou "l'une ou l'autre de ces deux peines seulement ;

- *Les Collège de proximité avec des professeurs bivalents*

L'objectif poursuivi par l'État à travers cette réforme est de rapprocher les établissements d'enseignants des familles des apprenants pour éviter le déplacement des élèves et les cas de grossesses des jeunes filles éloignées de leurs parents. A cet effet, plusieurs collèges de proximités ont été construits dans les localités du pays. Dans chaque collège de proximité, il y aura 5 professeurs bivalents affectés par classe de sixième. Car un professeur a été formé pour enseigner deux matières, toute chose qui réduirait de nombreuses charges financières de l'État. 780 professeurs bivalents et le personnel administratif sont déjà prêts pour la rentrée scolaire 2015-2016;

- Le lancement de la Campagne zéro grossesse à l'école depuis février 2013;
- La promotion de l'excellence au féminin avec le Prix d'excellence pour 150 meilleures élèves filles au Certificat d'Etudes Primaire Elémentaire, 100 au BEPC et 50 au BAC (août 2014);
- 49, 7% d'écoles publiques sont dotées de cantines scolaires.

Au niveau de la **lutte contre les stéréotypes** :

- Les Manuels scolaires ont été révisés et ne contiennent plus de stéréotypes sexistes et autres clichés réducteurs. Grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des acteurs, la problématique du genre a été intégrée dans les curricula sur la période 2009-2012.
- Les enseignants ont bénéficié de formations en Genre qui leur permettent de l'intégrer à la pédagogie. Des enseignantes ont été formées sur la protection des filles au niveau des écoles en 2014

En matière **d'alphabétisation**, le Gouvernement veut réduire le taux d'analphabétisme de 40 à 20% d'ici 2020. Pour ce faire, des programmes d'alphabétisation sont menées dans les différents secteurs d'activités des femmes (marchés, coopératives etc...).

Des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) sont chargées de la formation et de l'encadrement des filles non scolarisées ou déscolarisées et de femmes non ou peu alphabétisées. De novembre 2013 à juillet 2014, 1 446 femmes, ont bénéficié des prestations des IFEFF dont 1166 en alphabétisation, 225 en pâtisserie, 25 en comptabilité simplifiée.

V/ LES DEFIS

- l'accès
- la survie scolaire
- la protection des filles à l'école
- la gouvernance de l'éducation des filles (coordination des interventions des partenaires du ministère en matière d'éducation)
- le financement de l'éducation des filles

VI/ LES PERSPECTIVES

- l'intensification de la politique relative au maintien des filles à l'école, de la lutte contre les violences et les grossesses en milieu scolaire ;
- la construction sur la période 2013-2016 de 11 lycées d'excellence de filles avec internat, 5 lycées simples de filles avec internat et 79 collèges de proximité ;
- la pérennisation des cantines scolaires et l'organisation des femmes productrices de cultures vivrières autour des cantines ;
- le renforcement des programmes d'alphabétisation pour une plus grande autonomisation des femmes ;

- le développement d'une nouvelle stratégie de promotion de l'éducation des filles relative à la création d'une Direction de la Promotion de l'Education des Filles au sein du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, d'un Conseil National de l'Education des Filles, d'un Fonds National de Soutien à l'Education des Filles (FNSEF).

Conclusion

Mesdames et messieurs, le Gouvernement ivoirien fait de la scolarisation des filles une de ses priorités en entreprenant des actions pour leur donner la chance de réussir leurs études. La politique de scolarisation obligatoire effective cette année scolaire 2015-2016 va permettre, assurément, à tous les enfants de Côte d'Ivoire et surtout aux filles d'aller à l'école pour devenir les agents de développement de leur pays.

Campagne de sensibilisation pour la scolarisation de fille et contre les grossesses précoces



Distribution de kits scolaires dans une école primaire publique



Les meilleures filles du concours Miss Mathématiques au lycée des jeunes de yopougon en présence de la première dame et de la Ministre Kandia Camara



Cérémonie de récompense des meilleures filles aux examens scolaires



**Visite de Mourhino, Ambassadeur de Bonne Volonté du PAM
visite une Cantine scolaire dans une école à Yamoussoukro**



CARTE DE LA COTE D'IVOIRE

